



Madame Régine ENGSTROM
Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Objet : PPCR et IAM
Réf : VT/2016-45

Madame la secrétaire générale,

Les Inspecteurs des Affaires Maritimes (IAM) doivent être intégrés, selon leur mode de recrutement initial, dans le corps des Attachés de l'Administration de l'Etat (AAE) ou dans le corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (ITPE). La date avancée par vos services est le 1^{er} janvier 2017.

La dernière réunion avec toutes les organisations syndicales relative à ce sujet, s'est déroulée le 19 janvier 2016. Lors de celle-ci, l'ensemble du dispositif a été présenté. Le projet était donc bouclé.

Au cours des trois dernières commissions administratives paritaires compétentes pour le corps des IAM, la CFDT n'a eu de cesse de demander un état de l'avancement du dossier. Les réponses ont toujours été claires sur le fait que le dossier aboutirait mais plus que vagues quant au calendrier.

L'intérêt pour les IAM est important tant sur le plan de l'avancement de carrière que des nouveaux horizons professionnels, mais il l'est aussi sur le plan financier. Les primes versées aux ITPE sont plus importantes que la prime versée aux IAM.

Le 14 décembre a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE), l'état d'avancement de l'application du protocole PPCR à différents corps de catégorie A.

Si tous les corps de catégorie A n'apparaissent pas dans ce texte, c'est par le fait que des mesures dérogatoires ont été prises. C'est le cas des du corps des ITPE, dérogation dans le temps.

Cependant, il apparaît qu'un corps de notre département ministériel manque à l'appel, le corps des IAM. Il ne fait, lui, l'objet d'aucune mesure dérogatoire mais plutôt d'une mesure d'oubli.

Vos services n'ont pas prévu l'application du PPCR aux IAM. Ce corps ne devait plus exister au 1^{er} janvier 2017...

La CFDT dit non à la double peine pour les IAM.

La CFDT demande que vos services préparent au plus vite un texte permettant l'application du protocole PPCR aux IAM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce dossier a été porté par notre délégation le 14 décembre lors de la réunion du CSFPE.

Nous vous demandons un calendrier précis de l'intégration des IAM dans les deux corps d'accueil.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, en l'expression de ma considération respectueuse.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Véronique Thys